

Ministry of Education

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Édifice Mowat  
Queens Park  
Toronto ON M7A 1L2



## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Présidentes et présidents des conseils d'école

**EXPÉDITEUR :** Kit Rankin  
Directrice  
Direction des services régionaux

Marie-France LeFort  
Chef  
Bureau de la participation des parents

**DATE :** Le 19 octobre 2006

**OBJET :** **Subventions pour la participation et l'engagement des parents destinées aux écoles (PEP): Processus de demande des conseils d'école**

---

Dans leur examen de la littérature concernant l'influence des familles sur le rendement scolaire, Anne T. Henderson et Karen L. Mapp (2002) ont constaté que lorsque les écoles, les familles et les communautés travaillent ensemble pour appuyer l'apprentissage, les enfants ont tendance à avoir de meilleurs résultats scolaires, à poursuivre leur scolarité et à apprécier l'école.

Tel qu'annoncé dans la Politique de participation des parents de l'Ontario publiée en décembre 2005, un nouveau programme de subventions totalisant un million de dollars apporte un appui aux initiatives de conseils d'école visant à aider des parents qui doivent relever des défis, comme l'arrivée récente au Canada, le degré de maîtrise du français ou de l'anglais, des difficultés socio-économiques, des handicaps physiques ou le transport jusqu'à l'école, afin de participer à l'éducation de leurs enfants.

Cette note de service fournit d'importants renseignements sur ce nouveau programme de subventions pour la participation des parents.

### **A. Lire, partager et informer**

Le Ministère est en train d'envoyer une trousse de demande de subvention à chaque école et à chaque conseil scolaire. Nous demandons aux présidentes et présidents de conseils d'école de transmettre cette note de service et la trousse en annexe à leurs membres.

La subvention PEP destinée aux écoles offre aux conseils d'école une occasion unique de faciliter les contacts entre l'école, les parents et la communauté. Nous les encourageons à présenter une proposition seuls ou en partenariat avec d'autres conseils d'école, des parents ou des groupes de la communauté. La direction des écoles, les comités de participation des parents et le personnel des conseils ont été invités à faciliter la préparation des propositions.

Conscients du temps limité dont disposent les bénévoles siégeant aux conseils d'école, nous avons redoublé d'attention, en tenant compte des conseils des parents, pour élaborer un formulaire simple. **Le formulaire de demande, le modèle de rapport et les instructions détaillées pour les remplir sont annexés à la présente et se trouvent également en ligne à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/index.html>.**

## **B. Dates importantes**

### **1) 21 novembre 2006 : Date limite pour présenter une proposition de projet au Bureau de la participation des parents et au conseil scolaire**

Les conseils d'école ont jusqu'au **21 novembre 2006** pour présenter une proposition de projet. En plus d'envoyer une proposition au Bureau de la participation des parents (BPP), ils doivent remettre un exemplaire signé au conseil scolaire, aux soins de la directrice ou du directeur de l'éducation. Ainsi, le conseil scolaire pourra revoir toutes les propositions des conseils d'école, s'il le désire, afin de vérifier que les projets sont conformes à ses politiques et stratégies relatives à la participation des parents. Les conseils peuvent aussi profiter de cette occasion pour revoir les propositions avec leur comité de la participation des parents.

### **2) 5 décembre 2006**

Après le processus officiel d'examen des propositions, et d'ici le **5 décembre 2006**, le Bureau de la participation des parents communiquera avec chaque conseil scolaire. Ceux-ci devront confirmer que les projets que le Bureau juge admissibles sont conformes à leurs politiques et stratégies relatives à la participation des parents.

### **3) Semaine du 18 au 22 décembre 2006**

Sur réception des avis des conseils scolaires, le Bureau de la participation des parents préparera les contrats de transfert de fonds. Les conseils lui retourneront les contrats signés, puis les fonds alloués aux projets approuvés seront transférés. Les conseils scolaires devront coordonner la distribution des fonds aux conseils d'école et en faciliter l'accès; le processus peut être le même que celui utilisé pour distribuer l'allocation de 500 \$ au titre de la participation des parents attribuée aux conseils d'école.

### **C. Renseignements**

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide durant la période de préparation de la demande de subvention, vous pouvez communiquer avec Laurent Tregonning, agent d'éducation, au 1-800-530-2118 ou à l'adresse [Laurent.tregonning@ontario.ca](mailto:Laurent.tregonning@ontario.ca)

Après le 28 décembre 2006, les questions peuvent être adressée au Bureau de la participation des parents :

Téléphone : 1-800-387-5514

Courriel : [parent.participation@ontario.ca](mailto:parent.participation@ontario.ca)

Nous attendons avec intérêt vos propositions d'activités visant à engager plus de parents dans l'éducation de leurs enfants.



Kit Rankin

Directrice

Direction des services régionaux



Marie-France LeFort

Chef,

Bureau de la participation des parents

c.c. : Chefs régionaux, ministère de l'Éducation